

**Communauté d'Agglomération  
Valence Romans Agglo**

**REGISTRE DES  
D E L I B E R A T I O N S  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N°2022\_099**

**L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais des Congrès et des Expositions Jacques Chirac à VALENCE, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.**

**Date de convocation du Conseil communautaire : 23/06/2022**

**Nombre de conseillers** : - en exercice : 112 - présents : 75 - votants : 101

**OBJET : BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022**

**PRESENTS :**

BROCHIER Patrick, VALLON Cyril, LANNOY Max, GERMAIN Henri, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, GENTIAL Dominique, GUILLON Eliane, PAILHES Wilfrid, RANC Christiane, HERMANN Julie, PANO Alban, PIENNE Daniel, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, BARRUYER Daniel, CLEMENT Elise, GAUTHIER Christian, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, PERNOT Yves, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, ABRIAL Jacques, FOURNAT Jean-Noël, SYLVESTRE Dominique, PELLOUX-PRAYER Marion, HORNÉ Patrice, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, VALLON Bernard, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BARNERON Phippe, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, GUINARD Joseph, JACQUOT Laurent, LENQUETTE Nathalie, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, VALLA Jean-Michel, REYNAUD Claude, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CHAUMONT Jean-Luc, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, ILIOZER-BOYER Nathalie, JUNG Anne, MAHAUX Pierre-Olivier, MASSIN Nancie, MONNET Laurent, OBERT Peggy, PASCAL Marie-Françoise, RAVELLI Michèle, ROCHE Annie, SAILLOUR Morgane, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

**ABSENT(S) ayant donné procuration :**

Monsieur DUCLAUX Jean-Claude a donné pouvoir à monsieur HOURDOU Philippe  
Monsieur PREVIEU Bernard a donné pouvoir à madame AGRAIN Françoise  
Monsieur RIPOCHE Bernard a donné pouvoir à monsieur VASSY Frédéric  
Monsieur ESPRIT Aurélien a donné pouvoir à madame GENTIAL Dominique  
Madame MOURIER Marlène a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane  
Monsieur LARUE Fabrice a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck  
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves  
Monsieur VITTE Bruno a donné pouvoir à madame PLACE Anna  
Madame PEYRARD Marylène a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck  
Monsieur ROBIN Alain a donné pouvoir à monsieur BARRUYER Daniel  
Monsieur DELOCHE Georges a donné pouvoir à monsieur BELLIER François  
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame GIRARD Geneviève  
Madame CLEMENT Danielle a donné pouvoir à monsieur GAUTHIER Christian  
Madame BROSSE Nathalie a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent  
Madame CLOUZEAU Amanda a donné pouvoir à madame LENQUETTE Nathalie  
Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène  
Monsieur HURIEZ Thomas a donné pouvoir à monsieur GUINARD Joseph  
Monsieur LABADENS Philippe a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent  
Madame MAIRE Florence a donné pouvoir à madame LENQUETTE Nathalie  
Madame MONTMAGNON Marie a donné pouvoir à monsieur VALLA Jean-Michel  
Monsieur COLOMB Pierre a donné pouvoir à monsieur POUILLY Jérôme  
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem  
Madame PAULET Cécile a donné pouvoir à madame ILIOZER-BOYER Nathalie  
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck

Madame PUGEAT Véronique a donné pouvoir à monsieur BRARD Lionel  
Monsieur RASTKLAN Georges a donné pouvoir à madame ILIOZER-BOYER Nathalie

Le budget supplémentaire est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 4 861 €.

Le budget supplémentaire est équilibré en section d'investissement à hauteur de 110 264,97 €.

Lors du vote du budget primitif du budget principal il a été prévu le versement d'une subvention d'équipement au budget annexe Restauration collective de 228 600 € correspondants aux montants mandatés des études non suivies de travaux pour 108 600 € ainsi que l'indemnisation relative à l'annulation des marchés de 120 000 €.

Au budget primitif du budget annexe restauration collective seulement 198 200 avaient été inscrits en recettes de subvention dans l'attente de la constatation du déficit d'investissement le montant doit donc être ajusté de 30 400€.

	Dépenses	Recettes
002 - Résultat d'exploitation reporté	4 861,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		4 861,00
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>4 861,00</b>	<b>4 861,00</b>

	Dépenses	Recettes
Reports : 21 - Immobilisations corporelles	1 563,80	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	108 701,17	
13 - Subventions d'investissement		30 400,00
16 - Emprunt		79 864,97
<b>Section d'investissement</b>	<b>110 264,97</b>	<b>110 264,97</b>

*Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes et EPCI,*

*Vu la nomenclature budgétaire M14,*

*Le Conseil communautaire DECIDE :*

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2022 du budget annexe service mutualisé Restauration collective qui s'équilibre à hauteur de 4 861 € en section de fonctionnement et de 110 264,97 € en section d'investissement,
- **d'approuver** le versement d'une subvention d'équipement du budget principal au budget annexe restauration collective d'un montant de 228 600 € au titre des frais engagés sur le projet écarté par l'Agglomération afin de ne pas faire supporter le coût de cette décision aux adhérents du service commun,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

*Délibération adoptée à la majorité absolue*

*Votants POUR : 98 voix*

*Votants CONTRE : 0 voix*

*S'abstenant : 3 voix*

*TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie*

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 30/06/2022

**SLO**

ID : 026-200068781-20220707-2022\_DELIB099-BF

**Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus**

**Pour extrait certifié conforme**

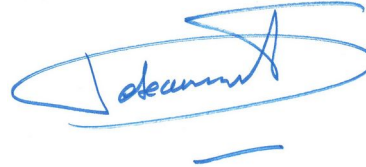
**Fait à Valence, le 07/07/2022**

**Le Président,**

**Par délégation,**

**Véronique DEBEAUMONT**

**Directrice Générale Adjointe**



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.